

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ÉCRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Danger lié aux installations de gym à l'École de Châtelaine

Messieurs les Conseillers administratifs,

Le mardi 31 octobre 2023, lors d'une leçon de gymnastique des élèves de 5P (8-9ans) à l'école de Châtelaine, un poteau soutenant les barres fixes est tombé du plafond. Ces poteaux en acier, volumineux et extrêmement lourds sont tenus au plafond par un mécanisme qui a lâché. Par chance, il n'y a pas eu d'issue dramatique.

Outre la vétusté, c'est aujourd'hui la sécurité de la salle de gym de l'école de Châtelaine qui est mise en cause. En effet, cette dernière n'est plus aux normes i) en termes de taille, compte tenu du nombre d'élèves par leçon ii) en termes d'espace de stockage iii) en termes d'installations.

Considérant ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

De manière générale

- Comment le CA garantit-il la sécurité des installations dans les salles de gym des écoles de la Commune ?
- Des audits/contrôles sont-ils réalisés et à quelle fréquence ?

S'agissant de l'incident de Châtelaine :

- De quand date la dernière rénovation complète de l'école de Châtelaine, y compris sa salle de gym ?
- Si des audits sont réalisés régulièrement (cf. ci-dessus), comment un tel accident a-t-il pu se produire ?
- Compte tenu du danger sécuritaire, la Commune peut-elle envisager un budget « extraordinaire » pour améliorer les conditions de la salle de gym de Châtelaine en amont des investissements prévus pour la rénovation complète de l'école ?
- Si non, qu'est-il prévu pour optimiser l'utilisation et la sécurité de cette salle en attendant les investissements de rénovation ?

Je vous remercie pour votre attention.

Clarisse Di Rosa
Conseillère municipale

Vernier, le 10 novembre 2023